

EGYAID Scholarships (Cultural Exchange – Subcommittee for international students Ministry of Foreign Affairs) for the levels: Undergraduate & postgraduate students

1. The deadline for embassies to send lists of candidates on scholarships is 1/8/2024.
2. Students should meet all the conditions that make them qualified to join the Academic programs on which they will be nominated on a scholarship at The Egyptian Universities.
3. Students register via the EGYAID scholarship portal in accordance with the rules governing it.
4. Students pay "100 \$" registration fees for reviewing their documents which are attached on the e-platform
5. The deadline for applying for scholarships on the e-platform is 15/9/2024
6. A student who has already applied through the electronic platform "Study in Egypt" since the previous years at his own expense and has been enrolled in the university may not receive a scholarship only in some exceptional cases and after the approval of the competent authority.
7. The new student who applied through the e-platform Study in Egypt at his own expense and was accepted can apply via the EGYAID scholarship portal.
8. The procedures for enrolling students on scholarships are taken until the security approval of their studies is issued, while the scholarship is cancelled for the student in case of security refusal.
9. Each country's quota of 25% is allocated to students applying for scholarships in the medical sector and top faculties except (nursing - physiotherapy - engineering - computer sciences). For the scholarships (Cultural Exchange and Subcommittee for international students Ministry of Foreign Affairs)
10. Students who have been nominated for scholarships have the right to be admitted at The Egyptian Universities in regular departments only and in case of enrolling them in a special program with expenses, they will have to pay the tuition fees for this like any student who are studying the same program at their own expense.
11. The scholarships approved are distributed to all universities in Egypt, according to the capacity of each university and the percentage of students admitted at their own expense.
12. Students who are approved by the Office of the Presidency cannot be nominated for scholarships or apply for exemption or reduction in fees and tuition charged to international students in foreign currency except for scholarship of the Egyptian Agency of partnership for Development -Ministry of Foreign Affairs.
13. Universities shall inform the Central administration for international Students Affairs about students who are brought from their countries on cultural programs and agreements, Nile Basin scholarship, European Union projects and any scholarships offered by entities other than the Ministry of Higher Education scholarships, training courses at universities' Arabic language centers or any short-term training. In addition to copies of students' passports for approval by the competent authority.
14. Scholarship students from African countries (Anglophone-Francophone) are exempt from tuition fees in language departments in faculties at Egyptian governmental universities programs, in

وارد دوري رقم 750 بتاريخ 2024/7/18 - صفحة رقم 4 من إجمالي 10

- accordance with the decision of the Supreme Council of Universities on 19/8/2017, but they are not exempt from the fees of the private courses in the language departments at any faculty
15. University scholarship cannot be converted into a postgraduate scholarship, and vice versa
 16. Scholarships for the current academic year cannot be postponed for the following academic year in accordance with the scholarship regulation for the international students.
 17. The scholarship is cancelled if the student is not benefitted from it in the year of the nomination, and is not replaced by another student.
 18. The student on the scholarship shall pay the school expenses due for the years of failure.
 19. The authorities concerned nominate a multiplier number of students on scholarships (basic and reserve) so that the Central administration for international Students Affairs can choose the most suitable for these scholarships according to the number specified in the program and financial conditions.
 20. A committee is established by decision of the Minister of Higher Education and Scientific Research to establish the rules for admission to scholarships.

Scholarship Registration Conditions

1. The student who has been nominated for the scholarship for the university year 2024/2025 is academically superior and meets the minimum requirement (70% in undergraduate level and an estimation "good" in postgraduate level).
2. Maximum age (19 university grades - 26 years master's degree - 32 doctorates).
3. Submitting a research proposal for graduate students.
4. Submitting the documents required for registration
5. Writing a good personal statement.
6. Provide two letters of recommendation with contact details (phone - email) to communicate with them when needed.
7. submit curriculum vitae
8. Organize an online personal interview for those initially selected by the Evaluation Committee.

For students applying for the Arab Language Cultural Center:

1. Students should be able to pass the first level as a beginner
2. Age limit from 19 to 26
3. Organize a determination exam via online or in person for the student at the center.

Basic standards for choosing between applicants/candidates for scholarships

1. Priority for those with the highest grades
2. Priority for applicant for scholarship only (without applying at private capacity expense).
3. Priority for younger age.
4. Priority for those who obtain their High School Certificates from their countries.
5. For postgraduate studies priority for those who have approval to study from an Egyptian university, or a foreign university with a high ranking.

وارد دوري رقم 750 بتاريخ 2024/7/18 - صفحة رقم 5 من إجمالي 10

Reasons for cutting or reducing the scholarship (unless the student has a compelling excuse approved by the faculty Board):

1. If the student is rejected by the security authorities
2. Do not regularly enroll in the maximum subjects in each semester and according to the specialization requirements.
3. Student's failure or if he can't achieve the required academic grade (good).
4. The student who failed should pay 100% of the expenses for the following year.
5. A student with a lower than grade "good" pays 50% of the school fees for the following year, the full scholarship resumes if the student achieves grade "good" the year after the scholarship is cut.
6. If the student is sentenced to a felony or misdemeanor offence against honor.

Les Bourses EGYAID (Échange culturel - la Sous-commission des Étudiants internationaux au ministère des Affaires étrangères)

Pour les deux cycles : cycle universitaire – cycle des études supérieures :

1. La date limitée pour que les ambassades envoient les listes de noms d'étudiants nominés pour des bourses est le 01/08/2024.
2. L'étudiant remplit toutes les conditions d'admission dans les universités égyptiennes au stade d'études pour lequel il est proposé pour obtenir la bourse.
3. Les étudiants boursiers sont inscrits via le portail des bourses EGYAID conformément aux règles qui le régissent.
4. L'étudiant paie 100 \$ lors de son inscription en échange de l'examen et de l'évaluation des documents téléchargés par l'étudiant sur la plateforme.
5. La date limitée pour postuler pour avoir les bourses est le 15/09/2024
6. L'étudiant postulant à ses frais via la plateforme « Etudier en Egypte », nommé les années précédentes et déjà inscrit et étudiant à l'université, n'a pas le droit de convertir l'organisme de financement en bourse, sauf cas exceptionnel et après approbation de l'autorité compétente.
7. L'étudiant qui postule via la plateforme Étudier en Égypte à ses frais et qui termine toutes les procédures a le droit de postuler au programme de bourses EGYAID la même année - en tant que nouvel étudiant.
8. Les étudiants boursiers peuvent être inscrits jusqu'à ce qu'une réponse soit reçue des autorités de sécurité compétentes, et la bourse cessera si les autorités concernées s'y opposent.
9. 25% du nombre de bourses offertes dans le cadre des programmes et accords culturels et de la Sous-commission des étudiants internationaux au ministère des Affaires étrangères seront alloués aux candidatures aux collèges du secteur (le secteur médical « à l'exception des soins infirmiers et de la physiothérapie » ingénierie - sciences informatiques).
10. Pour les étudiants internationaux nominés pour des bourses, ils seront acceptés dans les universités égyptiennes uniquement dans les départements et divisions réguliers. Si l'un d'eux souhaite s'inscrire à un programme d'études spécial avec

frais de scolarité, l'étudiant paiera les frais de scolarité et les dépenses imposés pour le même programme.

11. Les bourses prescrites sont distribuées à toutes les universités de la République, dans la limite de leurs capacités, proportionnellement au nombre des étudiants internationaux à leurs frais.

12. Les étudiants internationaux dont l'acceptation a été certifiée par la Présidence de la République n'ont pas le droit de bénéficier de bourses ni de demander une exonération ou une réduction des frais de scolarité et des dépenses imposées aux étudiants étrangers en devises étrangères, à l'exception des étudiants bénéficiant de la bourse de l'Agence pour le Développement du Ministère des Affaires Etrangères.

13. Les universités fournissent au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique - l'Administration centrale pour les affaires des étudiants internationaux - une déclaration des étudiants recrutés au détriment des programmes ou accords du bassin du Nil, des projets de l'Union européenne ou de toute subvention fournie par des donateurs autres que le ministère de l'Enseignement supérieur, ou des bourses d'universités ou de cours. Formation dans les centres de langue arabe des universités ou toute formation de courte durée, accompagnée d'une copie de l'accord conclu ou de lettres d'échange avec des universités étrangères, en plus des copies des étudiants, des passeports pour approbation par l'autorité compétente.

14. Les étudiants boursiers des pays africains (anglophones - francophones) sont exonérés des frais de scolarité dans les départements de langues des facultés universitaires égyptiennes, sauf pour les nouveaux programmes, conformément à la décision du Conseil suprême des universités lors de sa séance du 19/08/ 2017.

15. Une bourse universitaire ne peut être convertie en bourse d'études supérieures, et une bourse d'études supérieures ne peut être convertie en bourse universitaire.

16. Les bourses attribuées pour l'année universitaire en cours ne peuvent être reportées à l'année universitaire suivante conformément au règlement des bourses pour étudiants internationaux.

17. La bourse sera perdue si l'étudiant n'en bénéficie pas l'année de sa candidature et elle ne sera pas remplacée par un autre étudiant.

18. L'étudiant international inscrit à la bourse supportera les frais de scolarité dus pour les années d'échec.

19. Nommer un double nombre d'étudiants pour ces bourses (principales et de réserve) afin que l'Administration centrale pour les affaires des étudiants internationaux puisse choisir les plus aptes à répartir les bourses selon le nombre spécifié dans le programme et les conditions financières.

20. Un comité sera formé par décision de Son Excellence Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour fixer les règles d'acceptation des bourses.

Conditions de demande de la bourse.

° L'étudiant postulant à la bourse doit être un nouvel étudiant pour l'année universitaire 2024/2025, excellent sur le plan académique et satisfaire à l'exigence minimale (70% d'études secondaires pour le premier cycle - bien pour les deux cycles d'études de troisième cycle).

° L'âge maximum est (19 ans pour le niveau universitaire - 26 ans pour la maîtrise - 32 ans pour le doctorat).

° Soumettre une proposition de recherche pour ceux qui souhaitent s'inscrire à des études de troisième cycle.

° Soumettre les documents requis pour la soumission.

° Écrivez une bonne lettre personnelle.

° Soumettez au moins deux lettres de recommandation, en fournissant les informations des recommandateurs (téléphone - e-mail) pour communiquer avec eux en cas de besoin.

° Déposer un CV détaillé.

° Réaliser un entretien personnel, via Zoom ou par téléphone, selon le mécanisme disponible, pour les personnes initialement sélectionnées auprès du comité d'évaluation et de sélection.

Pour les étudiants postulant aux bourses du Centre Culturel pour la langue arabe :

° L'étudiant doit être capable de passer le premier niveau débutant

° L'âge maximale est 26 ans

° Réalisation d'un test de classement via Internet ou via un entretien personnel pour l'étudiant du centre.

Critères du choix entre candidats à la bourse.

° La préférence est donnée à ceux qui ont les notes les plus élevées.

° La priorité est donnée à l'étudiant postulant à la bourse uniquement (sans postuler à frais privés).

° La priorité est donnée aux plus jeunes.

° La priorité est donnée à ceux qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires dans leur pays.

° Pour les études supérieures, la priorité est donnée à ceux qui ont l'autorisation d'étudier dans une université égyptienne ou une université étrangère de haut rang.

Raisons de l'interruption ou de la réduction de la bourse (sauf si l'étudiant dispose d'une excuse impérieuse approuvée par le Conseil du Collège) :

° Si l'étudiant est rejeté par les autorités concernées.

° Défaut d'inscription régulière dans le nombre maximum de matières chaque semestre et selon les exigences de spécialisation.

° Échec ou l'étudiant n'atteint pas le niveau académique requis (bien).

° L'étudiant en échec doit payer 100% des frais de scolarité de l'année suivante de celle de l'échec.

° Ceux qui ont une note globale inférieure à bien doivent payer 50% de leurs frais de scolarité pour l'année suivante.

° La bourse complète sera rétablie : si l'étudiant obtient une note Bien dans l'année suivante de l'interruption de la bourse.

° Si l'étudiant est reconnu coupable d'un crime ou d'un délit contre l'honneur.